

**Conseil Municipal****DÉLIBÉRATION****-31-24-****Séance du 20 juin 2024**

Le jeudi 20 juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 14 juin 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : **15**

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Éric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Frederic ROBILLARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Évelyne COYAUX (par Catherine PARENT), Alain DRUELLE (par Emmanuel LASSON)

Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Périscolaire du mercredi

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine PARENT.

La commission jeunesse a travaillé sur les centres de loisirs le mercredi pendant la période scolaire.

A travers le nouveau temps « périscolaire mercredi », la commune souhaite proposer un ensemble d'activités structurées dont les contenus et l'intensité sont régulés (alternance d'activités calmes, ludiques ou plus engagées...).

Ce programme équilibré contribue à l'épanouissement des enfants, au développement de leur curiosité intellectuelle et au renforcement de découverte et de pratique (activités sportives, culturelles, éducation à la citoyenneté, au développement durable, découverte scientifique...).

Plusieurs types d'inscriptions sont possibles avec les priorités suivantes :

- Inscription à l'année pour les enfants férimois fréquentant le groupe scolaire Suzanne LANOY
- Inscription à l'année pour les enfants férimois non scolarisés à FERIN
- Inscription à l'année pour les enfants extérieurs fréquentant le groupe scolaire Suzanne Lanoy.
- Suivant les places disponibles à la session ou à la journée.

Nous démarrons le service accueil périscolaire du mercredi à la rentrée 2024 après inscriptions sur une base :

- 8 enfants à partir de 4/5 ans
- 12 enfants à partir de 6/11 ans.

Règlement à l'année en 2 fois (en septembre et janvier) par chèque ou prélèvement.

QUOTIENT FAMILIAL	
TARIF A L'ANNEE	ANNEE SCOLAIRE 2024/2025
0-369 €	254,00€
370€-500€	265,00€
501€-700€	276,00€
> 700€	288,00€

Règlement à l'inscription et par session par chèque ou prélèvement.

QUOTIENT FAMILIAL	
TARIF A LA SESSION	ANNEE SCOLAIRE 2024/2025
0-369 €	61,00€
370€-500€	64,00€
501€-700€	67,00€
> 700€	70,00€

Règlement à l'inscription et par chèque uniquement

QUOTIENT FAMILIAL	
TARIF A LA JOURNÉE	ANNEE SCOLAIRE 2024/2025
0-369 €	8,30€
370€-500€	13,80€
501€-700€	14.40€
> 700€	15,00€

Ouï cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE

- D'instaurer le périscolaire le mercredi pendant la période scolaire à partir de la rentrée scolaire 2024 – 2025,
- D'accepter la proposition financière,
- D'accepter l'ordre de priorité des inscriptions.

Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr